



## Assemblée générale

Distr. générale  
3 septembre 2010

Français seulement

---

### Conseil des droits de l'homme

#### Quinzième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

### **Exposé écrit\* présenté par Apprentissage Sans Frontières, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[23 août 2010]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

## **Le droit à l'apprentissage**

La crise financière et économique à l'échelle mondiale ont conduit à l'augmentation de la crise de l'emploi et au manque de perspectives professionnelles pour les jeunes tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. L'apprentissage est un moyen de canaliser l'exode des compétences en créant des opportunités d'autonomie et de travail digne.

Le droit à l'apprentissage et la formation socioprofessionnelle est un droit fondamental des droits humains. L'apprentissage est l'acquisition de savoir, fruit du génie humain qui contribue à fortifier la personnalité et la connaissance de l'homme.

ASF plaide en faveur de l'adoption par les Etats membres du Conseil des mesures adéquates pour intégrer l'apprentissage et la formation socioprofessionnelle dans leur stratégie nationale d'éradication de la pauvreté ;

- Elaborer une politique mondiale cohérente coordonnée pour renforcer les efforts nationaux et internationaux axés sur l'apprentissage, la formation professionnelle la promotion et protections des droits des personnes à un travail décent ;
- Favoriser la mise sur pied des filets de sécurité et protection sociale à travers l'accroissement de l'aide aux femmes et aux hommes vulnérables durement touchés par la crise, principalement les jeunes, les réfugiés, les migrants, les travailleurs sous-qualifiés et du secteur informel ;
- Renforcer le partenariat, la coopération dans le domaine du transfert de technologie durable permettant d'améliorer les qualifications, la formation et l'enseignement de qualité en vue d'assurer le progrès et la croissance économique.

---